

**Procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire qui s'est tenue
sous seing privé, le 11 décembre 2025 à Louvain-la-Neuve**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à 1348 Louvain-la-Neuve, avenue Jean Monnet 2, s'est tenue l'Assemblée générale statutaire des titulaires des parts de la société coopérative « **ORES Assets** », BCE 0543 696 579.

L'Assemblée générale est ouverte à 17h50 sous la présidence de Madame Camille MAITREJEAN.

Le bureau est constitué et se compose de Madame Rosalia TUDISCA, Secrétaire, et de Madame Véronique Chenut d'Erquelinnes et de Monsieur Emmanuel Provis de Mouscron, tous deux scrutateurs.

Les associés sont dûment représentés et la liste des présences est annexée au présent procès-verbal.

I. COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE - EXPOSE DU PRESIDENT

La Présidente expose qu'il résulte de la vérification à laquelle le bureau a procédé que :

1. l'Assemblée générale a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 25D des statuts par courriel daté du 6 novembre 2025, ledit courriel mentionnant que la documentation relative à l'ensemble des points à l'ordre du jour est disponible en version électronique sur le site internet d'ORES Assets (<https://www.ores.be/ores-assets/assemblees-generales>) ;
2. les associés se sont conformés aux articles 25.A.1 et 28.2 des statuts ;
3. la liste des présences qui restera annexée au présent procès-verbal constate que sur un total de soixante-six millions cent cinquante-quatre mille sept cent nonante-et-une (66.154.791) parts :
Sont représentées :
 - a) Les parts détenues par CNEO (29.647.516), FINEST (2.507.233), FINIMO (3.280.295), IEG (1.713.310), IFIGA (105.360), IPFBW (9.016.024) et SOFILUX (7.464.424) ;
 - b) 1.345.286 parts sur les 2.047.799 parts communales ;
- 4) cette liste est revêtue d'une mention d'annexe (annexe 1)
- 5) les associés valablement représentés forment le quorum requis par l'article 27 des statuts.

II. EXPOSE ET PRESENTATION DU PLAN STRATEGIQUE

La séance débute par un exposé de Fernand GRIFNEE, qui présente à travers son intervention, les éléments essentiels du Plan stratégique ainsi que les enjeux auxquels est confrontée ORES Assets.

III. QUESTIONS-REPONSES

Les interventions des différents délégués des villes et communes associées, ainsi que les réponses apportées par le management d'ORES en séance sont reprises dans une annexe au procès-verbal ; procès-verbal et annexe qui seront publiés sur le site internet de l'intercommunale.

De plus, tant les mandataires communaux que les citoyens ont été invités à envoyer – par écrit avant le 5 décembre 2025 – toutes questions relatives aux points portés à l'ordre de jour de l'Assemblée. Une série de questions a été réceptionnée via ce biais émanant de Monsieur Jean-François Mitsch, citoyen de Beauvechain. Ces questions ainsi que les réponses apportées ont été publiées sur le site internet et seront également retranscrites dans l'annexe du présent procès-verbal.

IV. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La Présidente invite alors l'Assemblée générale à délibérer sur les points de l'ordre du jour dans l'ordre suivant :

1. Plan stratégique ;
2. Nominations statutaires ;
3. Actualisation de l'annexe 1 des statuts.

Premier point à l'ordre du jour :

PLAN STRATEGIQUE

L'Assemblée générale dispense de donner lecture du Plan stratégique ; ce document a été mis, dans les délais prescrits, à la disposition de tous les associés représentés à l'Assemblée générale.

Après avoir entendu l'exposé du Management d'ORES portant sur la vision stratégique, et après avoir eu l'occasion de poser des questions et de solliciter les précisions souhaitées, l'Assemblée générale acte l'approbation de l'évaluation annuelle du Plan stratégique.

VOTE

Mise aux voix par Madame la Présidente, cette résolution est adoptée à la majorité de 99,93 %, les abstentions n'impactant pas le calcul des majorités.

Deuxième point à l'ordre du jour :

NOMINATIONS STATUTAIRES

L'Assemblée générale d'ORES Assets procède à la nomination définitive de Madame Laurence DENYS, cooptée en date du 20 novembre 2025 par le Conseil d'administration pourachever le mandat laissé vacant par la démission de Monsieur Thomas DERIDDER, conformément à l'article 15 des statuts.

VOTE

Mise aux voix par Madame la Présidente, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième point à l'ordre du jour :

ACTUALISATION DE L'ANNEXE 1 DES STATUTS

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité l'annexe 1 des statuts telle qu'actualisée.

VOTE

Mise aux voix par Madame la Présidente, cette résolution est adoptée à l'unanimité, les abstentions n'impactant pas le calcul des majorités.

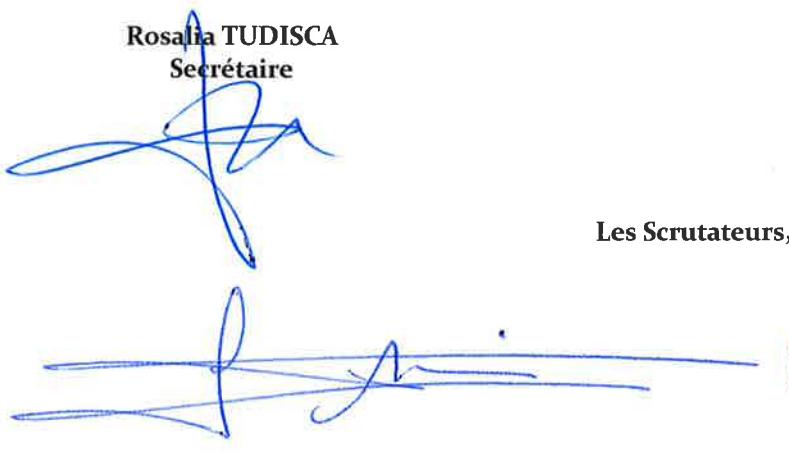
Madame la Présidente constate que l'Assemblée générale vient ainsi de statuer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Après lecture du procès-verbal, tous les représentants des associés ont marqué leur accord pour que seuls la Présidente de l'Assemblée générale, les Scrutateurs et le Secrétaire paraphent les feuillets du présent procès-verbal.

DONT PROCES-VERBAL

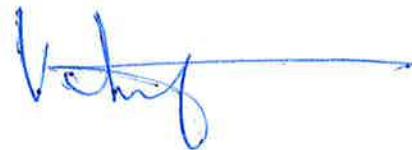
Clos lieu et date que dessus, à Louvain-la-Neuve.

Rosalia TUDISCA
Secrétaire



Les Scrutateurs,

Camille MAITREJEAN
Présidente



Assemblée générale statutaire d'ORES Assets du 11 décembre 2025
Annexe relative aux échanges suite aux questions réceptionnées via le secrétariat
dans le cadre des mesures de publicité et de transparence de l'Assemblée générale
et aux interventions en séance

Après l'exposé de Monsieur GRIFNEE, Président du Comité de direction d'ORES, portant sur les perspectives d'ORES, la Présidente ouvre un moment d'échanges avec les représentants des associés présents.

La Présidente invite l'assistance à interagir.

Les interventions de Messieurs Pierre MAILLIEU d'Havelange, Henri DETANDT de Braine l'Alleud, Cyprien CACHBACH de Bouillon, Guillaume STOUMONT de Walhain, Olivier MAROY d'Orp-Jauche et Jean Pol PIRLOT de Tellin ainsi que les réponses apportées par Monsieur Fernand GRIFNEE sont reprises ci-après :

Question de M. Pierre MAILLIEU – Délégué d'Havelange

Monsieur MAILLIEU demande dans quelle mesure faut-il encore encourager les citoyens à installer des panneaux solaires et quels sont les arguments pertinents pour les décourager ou pour les encourager.

Réponse de M. Fernand GRIFNEE

Le rôle d'ORES n'est pas d'encourager ou décourager l'installation de photovoltaïque en région wallonne. La mission d'ORES est d'assurer le bon fonctionnement du réseau de distribution.

Par contre, si l'on veut que ça fonctionne dans un réseau largement sollicité et en pleine transition, il faut fixer un cadre – législatif et décretal - plus large qui nous permette d'amener un peu de flexibilité sur les panneaux mais aussi sur les bornes de charge à domicile et sur les batteries que le propriétaire de panneaux photovoltaïques installera dès la fin de la compensation en 2030 ou déjà pour les installations réalisées après le 1er janvier 2024. Ces règles de flexibilité auront pour objectif d'intégrer de façon beaucoup plus harmonieuse, les panneaux solaires au réseau. Ce qui pourrait réduire les décrochages mais surtout donnera plus de tension disponible pour les voisins, qui n'ont rien demandé, eux. On sait aussi que toute cette génération d'onduleurs arrive tout doucement en fin de vie et qu'il y aura une vague de remplacements. On sait aussi qu'on va sortir du compteur qui tourne à l'envers.

ORES demande un cadre, un « code de la route » pour garantir le vivre ensemble et pour que les panneaux et autres équipements s'intègrent harmonieusement dans le respect du voisin au réseau de distribution.

Question de M. Henri DETANDT – Délégué de Braine l'Alleud

Monsieur DETANDT remercie Monsieur Grifnée pour l'exposé très didactique qui vient d'être fait. Il souhaite - pour mieux appréhender la réserve disponible sur une journée, - connaître le pourcentage d'utilisation de la puissance maximum sur une journée donnée.

Réponse de M. Fernand GRIFNEE

Calculer un taux d'utilisation moyen de la puissance maximum est une notion qui apporterait plus de confusion que d'éclaircissement parce qu'une moyenne est par définition une donnée abstraite de la réalité. Concrètement, à chaque instant T - et selon le type de charge et de consommation, la puissance va varier indubitablement. Ce qui intéresse ORES, pour la bonne gestion du réseau, est d'identifier les moments où le réseau est disponible et les moments où le réseau est saturé- quels sont les moments de difficulté en termes de puissance disponible au moment T. Est-ce qu'il y en a

beaucoup, est-ce qu'on sort grandement de la courbe ? Ce sont ces informations qui sont importantes pour garantir la puissance et optimiser la flex sur le réseau basse et moyenne tension.

Question de M. Cyprien CACHBACH- Délégué de Bouillon

Monsieur CACHBACH relate les difficultés de puissance disponible sur sa commune et demande ce qui est prévu en termes d'investissement en Province du Luxembourg – en tenant compte des variabilités l'été, en saison touristique voire par week-end et leurs impacts sur les réseaux.

Réponse de M. Fernand GRIFNEE

Le maître mot est l'anticipation des besoins. Un hôpital, un hôtel, un nouvel écoquartier ne se construisent pas en une semaine. Cela prend des années et ces années c'est un peu l'horizon, le délai nécessaire pour nos investissements. Ce serait l'idéal qu'ORES puisse être informée beaucoup plus en amont de ce qui est prévu sur le territoire pour que le réseau ne court plus derrière les projets mais les accompagner.

C'est la raison pour laquelle ORES a fait le tour de toutes les ADT de Wallonie, ces dernières pouvant donner le pouls de l'activité économique et de ce qui est en prévision. L'idée de ces rencontres est une sensibilisation mutuelle - d'une part expliquer poste par poste ce qui pouvait être problématique sur la puissance disponible et d'autre part connaître les projets et partant les besoins des ADT sur le réseau-.

Ces rencontres avec les ADT permettent à ORES d'y voir plus clair mais nous avons conscience qu'il y a toute une série de projets en Wallonie - comme par exemple un grand défi de reconversion des friches industrielles - et bien d'autres acteurs que les ADT ainsi que les entreprises.

En tant que mandataire public, chacun d'entre vous a un rôle important à jouer pour faire le relais entre tous ces projets et votre directeur de région ne serait-ce que faire passer l'information pour une meilleure anticipation. Plutôt on arrive à structurer une information, plus on est clairvoyant. Nos métiers, nos investissements, nos ressources pour mieux planifier et organiser. La pire des choses serait de courir comme un poulet sans tête.

« *Allez voir tôt votre chef de région, anticipiez.* » est une vraie réponse à votre question.

Question de M. Guillaume STAUMONT- Délégué de Walhain

Monsieur STAUMONT relève la transparence du message et demande comment peut-on répondre de la manière la plus concrète aux citoyens qui interpellent les mandataires sur les décrochages.

Réponse de M. Fernand GRIFNEE

Comme relevé, sur les 70.000 départs basse tension du réseau ORES, 10.000 sont recensés comme problématiques au niveau de décrochage. ORES les a cartographiés et priorisés. L'information est d'ailleurs disponible en toute transparence. La difficulté rencontrée était l'arbitrage - quelle part de l'entreprise, quelles ressources à y consacrer étant entendu qu'ORES est attendue sur beaucoup de terrains.

ORES s'est engagé à travailler significativement sur plus de 1.250 feeders par an (sur les 10.000 ciblés). Au-delà des chiffres, Ce qui importe c'est la crédibilité de l'entreprise, ce qui est annoncé doit être fait.

Sur les 2 dernières années, Le bilan est positif. Il importe cependant de préciser que la cartographie n'est pas une photo figée parce qu'un réseau évolue ; il y a de nouveaux panneaux, de nouvelles bornes, ce qui induit une dynamique évolutive du réseau mais aussi de nouveaux problèmes ou points de réseau tendus. Le message d'ORES et son engagement est de travailler à hauteur de 1.250 feeders par an, ce qui est chose faite avec plus de 3000 feeders traités à ce jour. Les équipes ont fait le job.

Questions de M. Olivier MAROY- Délégué d'Orp-Jauche

Monsieur MAROY demande quelle est la position d'ORES quant à (i) la réflexion du Gouvernement wallon portant sur la constitution d'un GRD unique en Wallonie et (ii) concernant les communautés d'énergie. Il s'interroge également sur ce que seraient les mesures du « code de la route » évoqué par Monsieur Grifnée ; que seraient ces mesures attendues par ORES pour réglementer l'usage du réseau comme on a réglementé l'usage de la route ?

Réponse de M. Fernand GRIFNEE

(i) Sur le GRD unique

Le Conseil d'administration d'ORES considère que l'entreprise doit être focalisée sur les enjeux de résilience et de transition, sur les thématiques de puissance et d'accès à la puissance.

Sur la question d'un GRD unique, ORES n'y est pas opposée et pourrait être un facteur de facilitation à la condition que cela ne ralentisse pas la transition. Et si, dans le meilleur des mondes, cela peut accélérer, parce qu'on profite des forces des uns et des autres, alors ORES défendra l'idée.

La question est donc de savoir comment avoir une vision globale, un regroupement des outils wallons en matière énergétique, comment rationaliser les structures en Wallonie pour atteindre les objectifs de « plus vite, plus fort et mieux ». C'est là le véritable enjeu - plus qu'une fusion pour une fusion -. C'est donc à partir du prisme de l'efficience qu'ORES envisage la question - oui pour être plus efficaces, plus rapides et moins coûteux mais il convient de prendre en compte les couts et les délais d'intégration qui ne peuvent ralentir ou compromettre l'action des GRD sur les réseaux.

A la marge, un des grands déficits de la Wallonie est de ne pas disposer de bras armés financiers - ou peut-être d'en avoir trop. Plus qu'un opérateur ou un GRD unique, ORES prône des choix régionaux très clairs pour que les pouvoirs publics disposent de structures efficaces pour investir dans leur infrastructure énergétique.

(ii) sur les communautés d'énergie

De nouveau, la position d'ORES n'est pas d'être pour ou contre les communautés d'énergie renouvelable. Il y a un décret, comme pour le photovoltaïque. La mission d'ORES est de rendre possible en gérant le réseau. Le rôle du gestionnaire de réseau de distribution est de faire réussir les projets.

Notre slogan « Moderniser le réseau wallon et rendre vos projets possibles. » relève d'une mission globale, sociétale, pour qu'au final des Wallons, des citoyens, des entreprises réalisent leurs projets. Nous sommes là pour les rendre possibles. C'est la raison des appels à une législation Flex pour ne plus qu'une communauté ne se mette pas en place parce que trop compliqué, qu'un onduleur décroche, que des projets n'aboutissent pas faute de puissance.

(iii) sur les mesures de flexibilité - code de la route

Sans rentrer dans les détails techniques, la nouvelle génération d'onduleurs est, aujourd'hui, équipée d'option de flexibilité - qui permet de limiter leur puissance de manière circonstanciée et limitée. Ces équipements sont de nature à limiter les contraintes qu'ils font peser sur le réseau. Les onduleurs sont aujourd'hui capables d'adapter leur injection aux contraintes réseau. Ce faisant, ils ne décrochent pas - et donc ils ne cessent pas d'injecter - mais dans une proportion qui ne sature pas le réseau, qui permet donc au réseau de fonctionner correctement. Le propriétaire de l'installation accepte de proportionner son injection aux circonstances - de manière ponctuelle et mesurée -, le réseau et la collectivité en profitent aussi. Pour ce faire, il faut un cadre décreté qui autorise le GRD à piloter l'installation du client mais selon un cadre défini pour utiliser l'outil dans des conditions extrêmes pour le réseau. ORES doit accepter d'être cadrée. Alors l'onduleur serait un outil qui participerait à l'optimalisation, la flexibilité du réseau.

Question de M. Jean Pol PIRLOT- Délégué de Tellin

Monsieur PIRLOT relève qu'en Province du Luxembourg beaucoup d'entreprises peinent à évoluer faute de puissance disponible. Il demande si ORES a les moyens, tant financiers que techniques, pour arriver à trouver une solution.

Réponse de M. Fernand GRIFNEE

La problématique n'est pas propre à la Province du Luxembourg, ni même à la Wallonie ou la Belgique.

La situation est compliquée partout en Europe. Il y a un réel problème de puissance disponible et ORES se positionne activement sur cette thématique.

La vraie solution ne viendra pas – seulement – de ressources financières mais d'une absolue nécessité à travailler ensemble - le monde politique – le régulateur – les associés – les communes – les opérateurs tant en distribution qu'en transport pour déterminer la feuille de route commune.

Le Gouvernement wallon vient de prendre des initiatives très concrètes pour entamer une réflexion par rapport à toutes ces questions-là. C'est de bon augure, il faut déterminer le cadre, les attentes et les moyens.

Quant au financement, il sera fait selon les moyens disponibles.

C'est un discours vérité, qui ne vend pas de rêve. Il n'est pas réaliste de dire que tout va bien, qu'il n'y qu'à. Le rôle d'ORES est de documenter sur le réseau et son fonctionnement, proposer des pistes d'efficience pour aider le Politique à décider d'une feuille de route, d'un cadre. Lorsque le cadre légal est fixé, ORES a alors pour mission d'exécuter la feuille de route et atteindre les objectifs qui lui ont été fixés.

**

*

En suite de ce moment d'échange avec l'Assemblée, la Présidente rappelle que dans le cadre des mesures de publicité et de transparence de l'Assemblée générale, tout mandataire ou citoyen qui le souhaitait était invité à adresser ses questions sur l'ordre du jour de l'Assemblée par écrit – avant le 5 décembre 2025 – à l'adresse suivante : infosecretariatores@ores.be.

ORES Assets a reçu par ce biais une série de questions de Monsieur Jean-François MITSCH, citoyen de la commune de Beauvechain. Ces questions ainsi que les réponses qui y ont été apportées – reprises intégralement ci-après - ont été publiées sur le site internet.

L'énoncé intégral des questions reçues par Monsieur Jean-François MITSCH est repris à la fin de ce document.

Réponses aux questions de Jean-François MITSCH – Citoyen de la commune de Beauvechain

Question 1 sur le déploiement généralisé des compteurs communicants et le niveau d'information qu'ils donnent aux clients.

Les compteurs communicants permettent à tous nos clients équipés de suivre leur consommation grâce au portail client myORES.

Pour obtenir un suivi détaillé des informations de consommation, nos clients peuvent brancher sur le port P1 du compteur des équipements spécifiques. Le site Internet <https://maconsouslaloupe.be/> reprend une liste indicative des équipements disponibles sur le marché.

Question 2 relative aux réseaux de chaleur

Les décrets électricité et gaz ne confient pas à ORES de missions relatives aux réseaux de chaleur, et l'articulation de ces dispositions avec le décret relatif aux réseaux de chaleur n'est pas totalement claire.

La priorité d'ORES est la modernisation de ses réseaux électriques en réponse au mouvement d'électrification en cours en Région wallonne, conséquence des objectifs de décarbonation.

Si les autorités politiques et régulatoires wallonnes souhaitaient confier des missions relatives aux réseaux de chaleur à ORES, ORES est disponible pour initier des discussions à ce sujet.

Pour le surplus, ORES avait rentré avec d'autres acteurs un projet pilote de réseau de chaleur auprès de la Région wallonne, mais celui-ci n'a pas été retenu.

Question 3 relative aux batteries individuelles et au stockage collectif

La question de la contribution potentielle des batteries individuelles et du stockage collectif à l'équilibre du réseau est une question très complexe et qui peut varier fortement en fonction du niveau de tension (la problématique n'est pas la même sur une ligne basse tension avec une dizaine de points de raccordement que pour gérer des risques de congestion au niveau d'un transformateur à l'interface entre les réseaux ORES et Elia par exemple).

Il est à noter également que le choix d'installer une batterie privée est motivé par des considérations individuelles alors que le stockage dit « collectif » répondrait à d'autres besoins. A noter que la question de Monsieur Mitsch ne précise pas ce qu'il entend par stockage collectif.

Aujourd'hui, ORES ne pousse pas les particuliers à compenser les décrochages d'onduleurs par l'installation de batteries individuelles, cela reste un choix individuel et personnel. Pour soutenir un usage optimal de son réseau, ORES mobilise différents outils, dont notamment la modification des tarifs bihoraux et l'introduction d'un tarif incitatif pour les clients qui le souhaitent au 1^{er} janvier 2026 (décision de la CWaPE soutenue par ORES) et le lancement en 2026 d'un projet pilote de plateforme de flexibilité pour acheter de la flexibilité dite « commerciale ».

Des règles de flexibilité technique encadrent également les contrats d'injection (des éoliennes par exemple) et sont en cours d'élaboration pour les contrats de prélèvement au-delà d'un certain seuil (un projet de décret à ce sujet a été approuvé par le gouvernement wallon et devrait bientôt être validé par le parlement wallon)

Question 4 relative à la production locale

Concernant la possibilité qu'ORES devienne la communauté d'énergie « par défaut » pour les prosumers, cette possibilité n'est pas permise par le cadre légal et régulatoire en vigueur.

Question 5 relative à la mobilité électrique

Hormis pour les besoins propres de son personnel, ORES, en application du cadre légal et régulatoire en vigueur, ne déploie pas de bornes de recharges pour les véhicules électriques, qu'il s'agisse de voitures ou de vélos.

Question 6 relative à l'intégration de compresseurs dans les stations de recharge

La gestion de stations de recharge, et donc l'intégration de compresseurs dans ces stations, ne fait pas partie des missions d'ORES sur base du cadre légal et régulatoire en vigueur.

Question 7 sur l'éclairage public

La réduction éventuelle du nombre de points lumineux est une compétence des autorités communales. Concernant la réduction durable de la consommation du parc d'éclairage public, ORES déploie un plan de conversion au LED de cet éclairage.

Question 8 sur le transfert du chauffage au gaz vers l'électrique

Les scénarios utilisés par ORES pour établir ses plans d'investissement contiennent différentes hypothèses d'électrification du chauffage (transfert vers les pompes à chaleur), de la mobilité, de l'industrie, etc., en raison des objectifs de décarbonation fixés par la communauté internationale, l'Europe, la Belgique et la Région wallonne. La présentation faite lors de l'Assemblée Générale par Fernand Grifnée aborde ces éléments et nous renvoyons donc vers celle-ci.

Concernant les questions relatives au bilan énergétique et environnemental, à l'origine du gaz utilisé dans les centrales TGV et à la rénovation énergétique, celles-ci sortent du champ de compétence et de responsabilité d'ORES.

Question 9 sur les débats dans les instances communales

ORES n'a pas à s'exprimer sur la manière dont les débats sont organisés dans les instances communales.

ORES est disponible pour répondre aux questions et éventuelles demandes de présentation dans les communes. ORES organise d'ailleurs régulièrement des séances d'information appelées « Ores Proximité » à destination des communes.

Complémentairement, un road show est en cours à l'occasion duquel toutes les communes desservies par ORES ont l'occasion de participer à une session d'échanges et d'information avec le Président du Comité de Direction, Fernand Grifnée, et le Directeur de Région.

Question 10 sur le modèle économique et les dividendes

Concernant le modèle économique de la distribution, il convient d'abord de corriger l'analyse de Monsieur Mitsch selon laquelle le niveau de dividendes versées serait lié aux prix de l'énergie et à la consommation, ce qui donnerait de mauvais incitants. Le niveau du dividende est en réalité lié aux principes définis par le régulateur dans la méthodologie tarifaire, aux résultats d'ORES par rapport au revenu autorisé qui lui est attribué par ce même régulateur et par la politique de distribution et de mise en réserve définies par le Conseil d'Administration et les actionnaires. Complémentairement, le Conseil d'Administration a fixé deux règles claires de gouvernance financière à savoir l'interdiction de distribuer plus de 100% du résultat en dividendes et le maintien d'un niveau de fonds propres de minimum 40%. Ces règles ont notamment permis à ORES d'obtenir tout récemment l'accord de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour un prêt de 450 millions EUR à des conditions très compétitives.

Concernant le modèle économique de la distribution, l'important pour ORES est de pouvoir disposer des moyens nécessaires à la modernisation du réseau face aux enjeux de transition énergétique et de résilience. La présentation en Assemblée Générale abordera notamment cette question du financement.

Question 11 relative au modèle économique qui freinera la transition

La structure d'ORES est relativement simple, avec une structure à deux étages constitués d'ORES Asset (l'intercommunale titulaire du mandat de gestionnaire de réseau de distribution et propriétaire des infrastructures de réseau) et sa filiale opérationnelle ORES. Les relations entre ces deux entités sont pensées pour ne pas générer de surcoût ni de surcharge administrative. Par exemple, les Conseils d'Administration sont les mêmes pour les deux structures et se réunissent l'un à la suite de l'autre.

Concernant la structure de l'actionnariat, il n'appartient pas à ORES de se prononcer.

Question 12 sur les ventes d'actifs stratégiques et de souveraineté énergétique

ORES n'a à ce jour pas d'intention ni de projet visant à ouvrir son capital à des investisseurs privés. De plus, des garde-fous existent dans les décrets électricité et gaz. A titre d'exemple nous pouvons citer l'article 7 qui prévoit notamment : « 1° au minimum septante-cinq pour cent plus une des parts représentatives du capital du gestionnaire du réseau de distribution et au minimum septante-cinq pour cent plus un des droits de vote sont détenus par les pouvoirs publics. »

Question 13 sur le rachat du réseau Electrabel en 2012 – Evaluation

Concernant le rachat par les communes des parts (et non du réseau) détenues en ORES par Electrabel, il ne convient pas à ORES de commenter la pertinence ni la « rentabilité » de cette décision prise par les communes.

Concernant le réseau d'ORES, la présentation effectuée en Assemblée Générale démontre que celui-ci a pu absorber de façon satisfaisante les premières vagues de la transition énergétique.

Aujourd'hui nous constatons une accélération bien plus importante des effets de la transition énergétique que celle envisagée en 2023, et donc a fortiori non prévisible en 2012. Cette accélération et son impact sur les besoins d'investissement dans les réseaux sont constatés chez l'ensemble des gestionnaires de réseau de distribution et de transport au niveau européen.

Question 14 sur le suivi des recommandations de la commission d'enquête Publifin.

Nous tenons tout d'abord à rappeler qu'ORES n'a jamais eu de lien avec Publifin.

Pour le surplus, il n'appartient pas à ORES de réaliser un tableau de suivi des recommandations d'une commission parlementaire. ORES se conforme au cadre légal et régulatoire en vigueur en Région wallonne, qui intègre notamment les travaux de cette commission.

* * *

ORES, questions AG Stratégique – Énergie, gouvernance et souveraineté

4 décembre

Introduction

En ce début d'hiver, la question de l'énergie revient au premier plan. Certains leviers existent au niveau communal ou via les intercommunales pour agir sur la politique énergétique, l'impact de ces actions est immédiat pour nos habitants et consommateurs.

C'est dans cette perspective, et au regard des responsabilités partagées entre communes et intercommunales, que je formule ces questions.

Mon constat est clair : les plans stratégiques coûteront cher aux consommateurs et restent insuffisants pour répondre aux enjeux actuels ainsi qu'aux engagements européens de décarbonation.

Questions techniques et opérationnelles

1. Déploiement généralisé des compteurs communicants

Une partie essentielle de l'intérêt de ces compteurs devrait être l'accès à des informations détaillées sur le profil de consommation.

Grâce à des logiciels adaptés, un compteur peut en principe afficher la répartition des usages : électroménager, chauffage, eau chaude, éclairage, recharge de véhicule, etc.

Ces données permettent aux citoyens de comprendre précisément où se situe leur consommation et d'adopter de meilleurs comportements : remplacer un appareil trop énergivore, optimiser l'éclairage, ajuster le chauffage, introduire de la domotique...

Or, les compteurs installés aujourd'hui ne donnent pas encore accès à ces informations de manière standard. En l'état, ils offrent peu de bénéfices concrets aux utilisateurs.

Ne serait-il pas utile de rendre ces données accessibles à tous ?

2. ORES et les réseaux de chaleur

ORES peut-elle apporter aux communes une aide pour le développement de réseaux de chaleur ?

Exemple : Ma commune prévoit l'installation d'une chaudière biomasse au centre de Beauvechain. À la lecture du cahier des charges, ce projet semble mal dimensionné, mal localisé, reposé sur une technologie dépassée

et son budget a déjà été multiplié par trois. À cela s'ajoutent l'absence d'analyse coût-bénéfice et une gestion de la biomasse qui paraît très approximative.

Une banque refuserait un investissement présenté de cette manière par une entreprise privée. Cette situation reflète un manque d'expertise interne à la commune — cette expertise ne devrait-elle pas être mise à disposition par nos intercommunales ?

ORES peut-elle remettre un avis rapide dans ce dossier, afin d'éviter une erreur de près d'un million d'euros ?

ORES peut-elle développer un service d'accompagnement pour les communes et les réseaux de chaleur ?

3. Batteries individuelles vs stockage collectif

Les installations photovoltaïques résidentielles sont nombreuses mais coûteuses. Des installations mutualisées auraient permis des économies d'échelle, ce qui aurait réduit la charge globale supportée par la Région.

Aujourd'hui, en poussant les particuliers à compenser ce décrochage par l'installation de batteries individuelles, on risque de répéter la même erreur : multiplication d'équipements coûteux, inefficaces et techniquement sous-optimaux. Des solutions collectives devraient être privilégiées.

ORES peut-elle publier une analyse comparative entre batteries individuelles et stockage collectif, incluant une analyse coût-bénéfice ?

Quelle orientation priviliege-t-elle pour éviter un déploiement anarchique et coûteux de batteries privées ?

4. Production locale – soutien insuffisant aux communautés d'énergie

Le plan stratégique évoque le potentiel des communautés d'énergie, mais ne prévoit pas de dispositif permanent et robuste d'accompagnement.

Les démarches sont lourdes, les gains économiques faibles, ce qui limite fortement l'intérêt du mécanisme.

ORES pourrait jouer un rôle majeur en proposant un accompagnement structuré permettant le stockage mutualisé, l'autoconsommation collective et des infrastructures partagées.

Peut-on envisager qu'ORES devienne la communauté d'énergie « par défaut » pour les prosumers, évitant la multiplication d'entités juridiques complexes ?

5. Mobilité électrique – prise en compte insuffisante des vélos électriques

Le plan stratégique se concentre sur les bornes de recharge pour voitures, mais ne prévoit rien pour la recharge des vélos électriques.

Pourtant, les vélos électriques représentent plus d'un vélo sur deux vendu ces dernières années en Belgique (Statbel).

ORES peut-elle intégrer dans sa stratégie des infrastructures adaptées pour les vélos électriques, afin que les équipements publics ne restent pas centrés exclusivement sur l'automobile électrique ?

6. Intégration de compresseurs dans les stations de recharge

La majorité des voitures circulent avec des pneus sous-gonflées, ce qui augmente la consommation d'énergie et accélère l'usure des pneus.

L'ajout de compresseurs dans certaines stations de recharge permettrait une amélioration immédiate de l'efficacité énergétique du parc automobile wallon, pour un coût modeste.

ORES peut-elle étudier l'intégration de compresseurs dans une partie des stations de recharge ?

7. Éclairage public

La consultation récente des communes se limitait à l'alternative « allumer/éteindre » l'éclairage nocturne. Pourtant, l'enjeu principal est le nombre total de luminaires installés, ainsi que l'usage de dispositifs modulables.

Une rationalisation du maillage lumineux aurait dû être réalisée avant le renouvellement du parc. Il n'est jamais trop tard pour agir.

ORES envisage-t-elle une réduction du nombre de points lumineux, afin de réduire durablement la consommation et optimiser le réseau d'éclairage public ?

8. Transfert du chauffage au gaz vers l'électrique : questions à ORES

Suite aux récentes déclarations du ministre fédéral de l'Énergie annonçant un passage accéléré du chauffage résidentiel au gaz vers des systèmes électriques — principalement les pompes à chaleur — plusieurs implications techniques, financières et environnementales concernent directement ORES.

Ce scénario implique :

- une augmentation importante de la demande en électricité,
- l'utilisation accrue de centrales au gaz (TGV) pour produire cette électricité,
- des travaux préalables de rénovation énergétique dans les bâtiments anciens,
- une question centrale sur l'origine du gaz

Afin d'éclairer l'assemblée, je souhaiterais obtenir les éléments suivants :

8.1. Ce scénario d'électrification du chauffage est-il chiffré dans les plans d'ORES ?

Hypothèses d'équipement en pompes à chaleur, besoins supplémentaires en électricité, impact sur le réseau (BT/MT).

8.2. Quels investissements seraient nécessaires pour adapter le réseau à cette augmentation de charge ?

Postes, câbles, flexibilité, renforcement, calendrier et estimation financière.

8.3. Quel serait le bilan énergétique et environnemental du scénario “pompes à chaleur + production électrique à partir de gaz” ?

Comparaison avec le chauffage gaz actuel, évolutions d'émissions de CO₂ et coûts pour les consommateurs.

8.4. Quelle serait l'origine du gaz utilisé par les centrales TGV ?

Sources d'approvisionnement envisagées (GNL, autres), compatibilité avec la réduction de la dépendance aux importations russes, sécurisation à moyen et long terme.

8.5. Comment ORES intègre-t-il la nécessité d'une rénovation énergétique préalable dans les bâtiments anciens ?

Isolation des murs, toitures et fenêtres, indispensable pour la performance réelle des pompes à chaleur (réduction de la demande de chaleur devant atteindre -60 % sans quoi les pompes air/air ne sont pas efficaces).

Questions de gouvernance, modèle économique et souveraineté

9. Un débat indispensable

Dans ma commune — comme dans beaucoup d'autres — l'ordre du jour des assemblées générales des intercommunales figuraient à l'ordre du jour du conseil communal (y compris le vote des élus sur le contenu des décisions, avec en annexe le plan stratégique). Pourtant, aucun débat local n'a été organisé sur les enjeux présentés dans les plans stratégiques.

L'absence de discussion au niveau communal, puis d'échanges en assemblée générale, nuit à la transparence et à la bonne gouvernance.

Comment garantir, à l'avenir, que ces enjeux soient présentés dans les communes et débattus publiquement, conformément à l'esprit des directives ?

10. Modèle économique et dividendes

Les intercommunales d'énergie distribuent des dividendes aux communes, au lieu d'investir leurs revenus dans les infrastructures et services, alors que les besoins sont considérables et urgents.

Ce modèle crée des incitants contraires aux objectifs de transition :

- si les habitants consomment moins, les dividendes baissent ;
- si les prix diminuent, les recettes diminuent également.

Cette contradiction peut être à l'origine d'une absence d'initiative publique locale dans la production d'énergie mais surtout dans la mise en place de plan de réduction des consommations.

Les dividendes devraient plutôt provenir des activités de production d'énergie, ce qui encouragerait les pouvoirs locaux à s'impliquer dans des projets majoritairement dominés aujourd'hui par des entreprises étrangères.

N'est-il pas temps de revoir le modèle économique de la distribution ?

11. Le modèle économique de la distribution freine la transition

La multiplication des structures (IPF, intercommunales, sous-entités) fragmente la gouvernance et génère des coûts et mandats additionnels.

ORES compte-t-elle proposer une simplification de sa structure et de son actionnariat ?

12. Ventes d'actifs stratégiques et souveraineté énergétique

Plusieurs exemples récents montrent que des actifs énergétiques stratégiques en Wallonie peuvent passer sous contrôle étranger :

- à Estinnes, les plus grandes éoliennes wallonnes ont été revendues à China Nuclear Energy ;
- à Villers-la-Ville, 9 éoliennes sont détenues par une intercommunale contrôlée par Rotterdam et Amsterdam ;
- des fonds comme BlackRock investissent dans des infrastructures énergétiques en Belgique.

Le risque existe de voir des parts du réseau vendues à des acteurs privés. Il faut refuser toute cession d'actifs stratégiques, en particulier pour le transport et la distribution. (La ville d'Anvers avait mis son véto à l'arrivée d'un acteur étranger dans Eandis... ce n'est pas si lointain)

Peut-on modifier les statuts des structures publiques afin de rendre impossible ce type de cession ?

Quels types d'actifs pourraient être cédés dans les prochaines années ?

Quelles garanties protègent aujourd'hui le caractère 100% public du réseau ?

13. Rachat du réseau à Electrabel en 2012 – évaluation

Le réseau racheté à Electrabel en 2012 était présenté comme « en très bon état ». Cela s'est avéré inexact à la lumière des besoins d'investissement massifs (développés partiellement dans le plan stratégique), pourtant déjà identifiés depuis longtemps.

Le rachat a endetté durablement les IPF et cette dette pèse toujours sur les finances.

ORES peut-elle estimer la juste valeur du réseau racheté en 2012, au regard des investissements désormais nécessaires ?

14. Commission d'enquête Publifin – suivi des recommandations

La commission d'enquête Publifin avait formulé de nombreuses recommandations visant transparence, gouvernance et contrôle.

ORES peut-elle publier un tableau de suivi indiquant, recommandation par recommandation, ce qui est mis en œuvre, en cours ou non réalisé ?

Je vous remercie pour le suivi